

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2024

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 29

À l'alinéa 19, substituer à la référence :

«L. 521-6 »,

la référence :

« L. 521-16 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.